



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

CHAMPIONNAT POUSSINS/BENJAMINS PHASE 2 – SAISON 2018/2019 REGLEMENT

Article 1 – Conditions de participation

Ce championnat est ouvert aux poussins/benjamins filles ou garçons, licenciés traditionnels F.F.T.T.

Article 2 – Formule de la compétition

Chapitre 1 des règlements sportifs, Titre 2, Article 12.1

Les rencontres se disputent sur une ou deux tables.

Toutes les parties sont disputées.

En dehors des points précisés, les règles sont celles habituelles des règlements sportifs et administratifs de la F.F.T.T..

Article 3 – Composition des équipes

Une équipe se compose de deux joueurs ou joueuses (mixité possible)

Deux autres joueurs (joueuses) peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre et pourront participer éventuellement et uniquement au double.

L'équipe doit être complète et peut comporter 2 mutés.

Article 4 – Brûlage

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

Article 5 – Date et Horaire des rencontres

Les rencontres se disputent en principe aux mêmes dates et horaires que le championnat Jeunes, soit le samedi après-midi à 14h30. Toutefois un district peut être amené, pour le bon déroulement, à modifier la date ou l'heure des rencontres.

Article 6 – Engagement des équipes

A la date fixée, les associations adressent au secrétariat du Comité du Nord leurs engagements accompagnés des droits d'engagements fixés à 4 euros par équipe pour la phase. Le chèque est à libeller à l'ordre du Comité du Nord de Tennis de Table.

Article 7 – Déroulement du championnat

Chaque district adaptera en fonction du nombre d'équipes participantes le déroulement du championnat.

Pour chaque district organisant le championnat, il y aura une annexe au présent règlement.

Plusieurs districts peuvent s'entendre pour organiser ensemble le championnat.

Toute réclamation sera de la compétence de la commission sportive départementale.

Article 8 – Résultats

Une équipe exempte ou bénéficiant d'un forfait marquera 3 points. Pour cela, elle doit impérativement saisir sa composition et faire parvenir, dans les délais, la feuille de rencontre renseignée au secrétariat. Faute de quoi les 3 points ne lui seront pas attribués avec toutes les conséquences qui en découlent pour son classement dans la poule.

Aucun rappel ne sera fait par le secrétariat

Lorsqu'un résultat n'aura pas été enregistré et que la feuille de rencontre ne sera pas parvenue au secrétariat à la date de la journée suivante au calendrier, l'équipe recevant sera déclarée perdante par pénalité, 0 point. Si c'est la dernière journée de la phase cela s'appliquera 5 jours après la date officielle au calendrier

La feuille de rencontre devra obligatoirement être adressée au Comité du Nord de Tennis de Table 42 rue Jules Roch 59310 ORCHIES au plus tard le **mercredi** de la semaine suivant celle où la rencontre a été disputée.

Jean Pierre BIENERT
Responsable du Championnat Poussins/Benjamins